

III. Résultats attendus :

Amélioration de la prise en charge médicale des femmes des filles et des enfants victimes de violence sexuelle au niveau du système de soins par la production d'un référentiels complétant les normes et standards nationaux de qualité de prise en charge sanitaire des femmes et des enfants victimes de violence élaboré et appliqué par le programme national de santé pour la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence.

IV. Mandat du/de la consultant·e :

Sous la supervision générale de la Direction de la Population et de l'UNFPA, le/la consultant·e devra réaliser les tâches suivantes :

- Etablir un benchmark international des bonnes pratiques de programmes de prise en charge médicale de la violence sexuelle faites aux femmes et aux enfants - relevant notamment des départements sectoriels de la santé
- Conduire des entretiens/focus groupes avec des personnes ressources identifiées par le MSPS ;
- Elaborer le référentiel clinique
- Valider le référentiel et animer la première formation.

V. Livrables :

- Livrable 1: Une note méthodologique détaillée/cahier de charge de la mission, déclinant les étapes réalisation de la mission, et les outils d'investigation et intégrant la bibliographie des sources utilisées ;
- Livrable 2 : Elaboration d'un référentiel national de prise en charge médicale et médico-légale du viol des femmes, des jeunes filles et des garçons, avec la prise en compte des spécificités liées à la migration, la traite des êtres humains, et les situations d'urgences de santé publique
- Livrable 3: les présentations power point sur le contenu du référentiel, par cibles et contextes de la population cité plus haut.
- Livrable 4 : des outils pédagogiques et ressources scientifiques

VI. Ethique de la consultation :

Le (La) consultant (e) doit tenir compte des principes de l'éthique dans la conception des livrables, y compris le respect des procédures et le maintien de la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

VII. Durée et lieu de la consultation :

- La durée de la consultation est de 30 Jours ouvrable sur une période de 2 mois maximum, qui commencera à partir de la date de la signature du contrat.

VIII. Profil du consultant

La/le consultant(e) doit avoir les compétences et les qualifications suivantes :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de spécialité médicale dans l'un des domaines Suivants : gynécologie ou Médecine légale; La candidature en binome est encouragée pour complémentarité d'expertise.
- Expérience avérée en production de guides et référentiels de prise en charge clinique en relation avec les programmes de santé publique
- Expérience dans les domaines de la migration, traite des êtres humains et urgences de santé publique serait un atout souhaité
- Expérience et connaissances ou formations sur les droits humains, l'éthique en santé publique sont aussi un atout,
- Connaissance prouvée en pédagogie ;
- Parfaite maîtrise des logiciels bureautiques courants et des outils de présentation ;
- Fortes aptitudes de communication, orale et par écrit
- Connaître l'organisation du système de santé marocain

IX. Dossier de candidature :

- Offre technique :
 - ✚ Une note méthodologique décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation ;
 - ✚ Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures et les formations et travaux en relation avec les domaines demandés : violence sexuelle, viol, santé publique, migration, traite des êtres humains, droit humains et éthique ;
 - ✚ Un calendrier d'exécution ;
- Une proposition financière dans un fichier /ou enveloppe séparé (e) de l'offre technique.

Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.

Après signature du contrat, le/la consultant(e) retenu(e) recevra un courrier électronique aux coordonnées indiquées dans son CV, l'invitant à une première réunion avec le comité composé de l'équipe de la Direction de la Population et de UNFPA pour entamer le processus de cette consultation.

X. Modalités contractuelles et financières :

Un contrat de ladite consultation sera établi entre l'UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de l'UNFPA, dans le cadre du PTA 2023.

XI. Supervision de la consultation :

La consultation sera conduite sous la supervision d'un comité ad hoc composé de membres de la Direction de la Population et des représentants de l'UNFPA.

Ce comité se chargera de la validation des livrables.

Au terme de chaque étape, le consultant doit remettre les livrables et le rapport en trois (3) exemplaires. Les documents doivent être livrés sur papier et sous format électronique modifiable.

XII. L'évaluation des offres :

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de l'offre technique.
- L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

- La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%).
- L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Les candidats retenus recevront un courrier électronique, à l'adresse email indiqué dans le CV, l'invitant à se présenter à engager les procédures de consultation.

a) Analyse technique comparative des offres

Une note technique **T** sur 100 sera attribuée à chacune des offres techniques.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Les offres techniques sont évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références ;- Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points). |
|--|

b) Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, pour chaque offre technique retenue, l'offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- $F=100 \times P_{\min}/P$- P : Prix de l'offre- Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante. |
|--|

c) Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique.
- 30% pour l'offre financière.

La note totale pondérée : $N = (0,7 \times T) + (0,3 \times F)$

- La note **N** = 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante
- Les candidatures seront classées en fonction de la note totale pondérée « **N** ».

XIII. Calendrier des paiements

Le paiement de la consultation sera fait après la réception et la validation des livrables selon un calendrier de facturation détaillé lors de la signature du contrat.

XIV. Dépôt du dossier de candidature :

Les consultants(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leurs offres sous 2 plis fermés dans une enveloppe fermée aux adresses suivantes : 13 avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat et guedira@unfpa.org, au plus tard le Mercredi 17 Mai 2023 à 16h30, GMT+1, date et heure limites de réception des candidatures.

L'enveloppe devra porter la mention : **Consultation : Elaboration d'un guide de référentiel national sur les normes nationales de PEC médicales des violences sexuelles à l'encontre des femmes, des jeunes filles et des enfants conformément aux normes et standards**